

PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

ARRETE N° 2011- 430

**Portant désignation des membres de la commission consultative régionale
pour la délivrance, le renouvellement ou le retrait de la licence d'entrepreneur de spectacles
vivants**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE,
PREFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles, modifiée ;

Vu le code du travail, et notamment ses articles L7122-1, et suivants, et R7122.18, et suivants ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret 2009-633 du 06 juin 2009 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère de la culture et de la communication ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté du 29 juin 2000 et notamment son article 1 ;

Vu les propositions des organisations professionnelles représentatives des entrepreneurs de spectacles, des auteurs et compositeurs, du personnel administratif et technique et des organismes qualifiés en matière de sécurité des spectacles et de relations du travail ;

Sur proposition de la Directrice régionale des affaires culturelles ;



ARRETE :

ARTICLE 1 : Sont nommés pour 5 ans, à compter de la date du présent arrêté, les membres titulaires et les membres suppléants de la commission consultative régionale pour la délivrance, le renouvellement ou le retrait de la licence d'entrepreneur de spectacles pour la région Ile-de-France :

En qualité de représentants des entrepreneurs de spectacles :

Mme	Rébecca	LE CHUITON	(Chambre syndicale des cabarets artistiques, salles et lieux de spectacles vivants)
M.	Jean-Paul	ROSSELIN	(PRODISS : syndicat des Producteurs, Diffuseurs et Salles de Spectacles)
M.	Benoît	LAHOZ	(SYNAVI)

En qualité de représentants des auteurs et compositeurs :

M.	Raphaël	AMOROSO	(SACEM)
Mme	Isabelle	HIBON	(SACD)
M.	Emmanuel	de RENGERVE	(SNAC)

En qualité de représentants du personnel artistique et technique :

M.	Albert	ROSSE	(F3C CFDT)
M.	Patrick	DESCHE	(FEDERATION DES SYNDICATS CGT DU SPECTACLE)
M.	Patrice	MASSE	(FEDERATION DES SYNDICATS CGT DU SPECTACLE)

En qualité de personnes qualifiées en matière de sécurité des spectacles et de relations du travail :

M.	Yvan	DAVIDOFF	DIRECCTE IDF
M.	Pascal	MARCOUX	DIRECCTE IDF
M.	Hervé	CLERMONT	CRAMIF

ARTICLE 2 : Sont nommés membres suppléants :

En qualité de représentants des entrepreneurs de spectacles :

M.	Philippe	CHAPELON	(SNES : syndicat des entrepreneurs de spectacles)
M.	Georges	TERREY	(Syndicat National des Directeurs et Tourneurs du Théâtre Privé)
M.	Didier	GRIMEL	(SYNDEAC)

En qualité de représentants des auteurs et compositeurs :

M. Marc	AZAIS	(SACEM)
Mme Isabelle	COUNIL	(SACD)
M. Jean-Marie	MOREAU	(SNAC)

En qualité de représentants du personnel artistique et technique :

M. André	BARGUES	(SNACOPVA CFE-CGC-F2C)
M. Jean-Christophe	PARQUIER	(FEDERATION DES SYNDICATS CGT DU SPECTACLE)
M. Frank	LAFFITTE	(FASAP-FO)

En qualité de personnes qualifiées en matière de sécurité des spectacles et de relations du travail :

Mme Elodie	GIRON	DIRECCTE IDF
Mme Véronique	CARRE	DIRECCTE IDF
M. Didier	CARTON	CRAMIF

ARTICLE 3 : Le Préfet, Secrétaire Général pour les affaires régionales de la Préfecture de la Région d'Ile-de-France et la Directrice régionale des Affaires Culturelles sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région d'Ile-de-France et notifié aux personnes intéressées.

Fait à Paris, le 23 MAI 2011

Pour le Préfet de Région et de la Région
Le Préfet, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales
d'Ile-de-France



Laurent FISCUS